

SENIORS

CONTEXTE LOCAL

On compte 16 000 personnes de plus de 60 ans à Rueil

Il existe 7 Ehpad (médicalisés) dont 1 public, et 6 résidences non médicalisées (3 résidences autonomie, et 3 résidences services privées). En EHPAD les prix se décomposent ainsi: un prix de journée pour l'hébergement (environ 100€ par jour) et un prix de journée pour les frais liés à la dépendance selon la classification GIR. Par exemple pour un GIR 1 ou 2, c'est 19 à 20€ par jour. Les aides départementales APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) sont variables selon les revenus et la perte d'autonomie.

Le délai d'attente est souvent proche de 1 an voir plus, c'est variable selon l'établissement et la dépendance de la personne. Il existe une maison de l'autonomie, guichet unique de services et d'accès aux droits pour les personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Les seniors relèvent de la compétence du CCAS et plusieurs associations et entreprises proposent des aides (repas, jardinage, travaux ménagers ...)

NOS PROPOSITIONS

#1 CRÉATION D'UN NOUVEL EHPAD PUBLIC

Il est inadmissible que tous les rueillois ne puissent disposer d'une maison de retraite. Actuellement il existe 9 établissements (7 EHPAD, 2 résidences autonomie) et 2 résidences services privés: les tarifs pratiqués sont dissuasifs et le mode de fonctionnement (recours à l'intérim au niveau des personnels soignants et aides-soignants) doit être revu. Cette création occasionnera la création d'emplois et permettra d'assurer la formation des personnels de l'ensemble des EHPAD. Comme pour les cantines scolaires, tous les EHPAD doivent proposer des repas bio et à chaque EHPAD son jardin.

#2 CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES SAGES

Ce conseil sera consulté sur tous les problèmes décisifs pour la commune. Il sera composé de personnes de plus de 60 ans, élus pour 3 ans. Il pourra se réunir occasionnellement avec le conseil des jeunes dans une commission consultative du temps long pour aborder et imaginer l'avenir de la ville.

#3 AVOIR UN·E MAIRE ADJOINT·E RESPONSABLE DES SENIORS

#4 ÉTABLIR UNE CHARTE MUNICIPALE DES SENIORS

#5 ORGANISER UN SERVICE À DOMICILE INDIVIDUALISÉ

Il faut que la CCAS pilote l'aide à domicile dans un souci d'équité et d'individualisation.